



TARIFS DES PRESTATIONS 2025-2026

- POUR LES ARTISTES / INTERMITTENTS -

Service	Description	Tarif	Fréquence
Paramétrage de votre compte	<ul style="list-style-type: none">• Vérification de vos paramètres d'affiliations auprès des caisses• Bilan initial et annuel (heures, statut, congés payés, droits à formation, etc.)	60 €	À la souscription du contrat et 1 fois/an (date anniversaire du contrat)
Suivi du statut d'intermittent	<ul style="list-style-type: none">• Date, heures, montant d'ARE• Déclarations mensuelles et changement de situation (FTSpectacle)• Vérification des AEM et des CRM (net entreprise)	35 € / mois	Tous les mois
Conseil et autres prestations	<ul style="list-style-type: none">• Démarches auprès de France Travail Spectacle• Démarches auprès de vos caisses sociales• Alerte sur la date de renouvellement "médecine du travail" Thalie Santé• Déclarations aux impôts (PAS)• Autre demande administrative (formation, retraite...)	Inclus 1h / mois 40€ / heure supplémentaire	Ponctuel
Sécurisation des données	<ul style="list-style-type: none">• Espace numérique dédié (Transat)	Inclus	



TARIFS DES PRESTATIONS 2025-2026

- EMPLOYEURS D'INTERMITTENTS - - PORTEURS DE PROJETS ARTISTIQUES -

Service	Description	Tarif	Fréquence
Ouverture de dossier	Option 1 : vous êtes déjà affilié aux caisses sociales <ul style="list-style-type: none"> • Vérification des affiliations • Paramétrage de la société/association 	60 €	À la souscription du contrat
	Option 2 : vous n'êtes pas encore affilié aux caisses sociales <ul style="list-style-type: none"> • Affiliations URSSAF, France Travail Spectacle, Audiens, AFDAS • Paramétrage de la société/association 	200 €	À la souscription du contrat
	Autres caisses (mutuelle, cotisations particulières), affiliation & paramétrage	50 € / caisse	À la souscription du contrat
Demandes administratives	Renseignements et réponses à toutes vos questions concernant vos obligations d'employeur en ce qui concerne le droit du travail, les conventions collectives ...	2 h / an inclus pour les clients paies 40 € / heure	Sur demande
	Toute tâche administrative du spectacle vivant	40 € / heure	Sur demande



TARIFS DES PRESTATIONS 2025-2026

- EMPLOYEURS D'INTERMITTENTS - - PORTEURS DE PROJETS ARTISTIQUES -

Service	Description	Tarif	Fréquence
Gestion de paies	<ul style="list-style-type: none"> • Salariés intermittents (CDDU) • 1er bulletin de paie du mois d'un salarié • Inclus : DPAAE, contrat de travail, AEM, certificat congés spectacle, DSN 	20€ / paie / intermittent	Tous les mois
	<ul style="list-style-type: none"> • Paie supplémentaire pour le même intermittent dans le mois • Inclus : DPAAE, contrat de travail, AEM, certificat congés spectacle, DSN 	8 € / paie supplémentaire	Tous les mois
	Déclarations sociales (URSSAF, AUDIENS, AFDAS...)	Inclus	
	Envoi dématérialisé aux salariés (espace sécurisé en ligne) contrat de travail, bulletin de paie, AEM, certificat congés spectacle	Offert	
	Signature électronique	3 € / contrat	



TARIFS DES PRESTATIONS 2025-2026

- TOUS LES ACTEURS DU SPECTACLE VIVANT -

Service	Description	Tarif
Subventions / appel à projets	<ul style="list-style-type: none">• Recherche et proposition de subventions correspondant à votre projet• Préparation de la candidature• Dépôt de la demande• Suivi du dossier	280 € par subvention et par projet
	<ul style="list-style-type: none">• Mise en avant des points forts de votre projet• Rédaction suivant le formalisme attendu• Echanges et réponses aux questions des institutions	Inclus
	<ul style="list-style-type: none">• Rémunération en fonction du montant des subventions obtenues	Pourcentage à convenir



TARIFS DES PRESTATIONS 2025-2026

- TOUS LES ACTEURS DU SPECTACLE VIVANT -

Service	Description	Tarif	Fréquence
Licence d'entrepreneur du spectacle vivant	Demande et suivi des démarches	50 €	A la demande
GUSO	Démarches auprès du GUSO (DUS...)	Sur demande	
Associations	<ul style="list-style-type: none">• Rédaction des statuts• Rédaction du PV de l'assemblée générale constitutive• Déclaration de l'Association en préfecture	200 €	A la demande
	Toute démarche administrative nécessaire pour l'association	40 € / heure	
	Renseignements et réponses à toutes vos questions concernant votre association	40 € / heure	